

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix
• -----

DECRET N° 75/22 DU 9 JANVIER 1975
portant nomination de M. Charles Maurice SIANARD
en qualité de Secrétaire Général du Conseil d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU la Constitution ;

VU l'Ordonnance portant organisation et fonctionnement
du Conseil d'Etat, ainsi que le décret d'application
subséquent ;

VU l'Ordonnance sur l'exercice du Pouvoir Réglementaire ;

VU ~~IMA~~ le décret n° 74/144 du 5 avril 1974 portant nomi-
nation du ~~Colonel~~ YHOMBY-OPANGO en qualité de Secrétaire
Général du Conseil d'Etat ;

LE CONSEIL D'ETAT ENTENDU ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.— Monsieur Charles Maurice SIANARD, Ancien Ministre,
est nommé SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL D'ETAT avec rang et préro-
gatives de MINISTRE, en remplacement, du Colonel YHOMBY-OPANGO appelé
à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.— Le présent décret qui prend effet à compter de ce jour
9 JANVIER 1975, sera enregistré, publié au Journal officiel et
communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 9 JANVIER 1975



- COMMANDANT MARIEN N'GOUABI -